

DISPOSITIF CANICULE

ETE 2010

EDITION DU 12/07/10

Rédacteur : Gaël GAUDOUEN

Les 3 niveaux d'activation du dispositif

1. le niveau VEILLE SAISONNIERE

Comme chaque année et sur décision gouvernementale, le niveau de *veille saisonnière* est activé du 1er juin au 31 août avec en particulier la mise en service d'une plate-forme téléphonique (n° 0 800 06 66 66 - appel gratuit depuis un poste fixe) pour répondre aux questions du public.

Ce niveau correspond également à l'installation du dispositif de veille biométéorologique, assuré par Météo-France et par l'Institut de veille sanitaire (InVS), afin de détecter au mieux la survenue d'une éventuelle canicule.

2. le niveau MISE EN GARDE (MIGA)

Le second niveau de *mise en garde et actions* est déclenché par les préfets de département concernés

- lorsque les conditions météorologiques l'exigent
- sur proposition de l'ARS et sur la base de l'expertise INVS et de la CIRE (cellule interrégionale épidémiologique).

3. le niveau MOBILISATION MAXIMALE

Ce niveau est déclenché sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par d'autres facteurs (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...).

Il induit l'activation du centre opérationnel départemental, armé par les différents services ainsi concernés, dont notamment

- DT-ARS (en liaison avec SAMU et CIRE)
- DDCCS
- SDIS
- DREAL (alimentation électrique)

Les indicateurs d'aide à la décision

L'alerte CANICULE est organisée par l'InVS dans le cadre du système d'alerte canicule et santé (SACS) qui permet de détecter avec 3 jours d'anticipation la survenue d'une vague de chaleur

1. indicateurs biométéorologiques (IBM)

transmis par Météo-France, ils sont définis pour chaque département et restituent notamment le différentiel des températures diurnes et nocturnes

station météo de référence	seuil IBMn moyenne glissante sur 3 jours des températures minimales	seuil IBMx moyenne glissante sur 3 jours des températures maxiimales
METZ-Frescaty	19° C	34° C

2 . indicateurs de mortalité et de morbidité (IMM)

qui mesurent l'impact d'une vague de chaleurs, à partir des données fournies par les établissements de santé (services d'urgence) et le SAMU et le réseau SOS Médecins

↳ après déclenchement MIGA, le SDIS vient renseigner des données supplémentaires relatives au nombre d'interventions secours à personnes.

Les principes du plan canicule

- **Le plan canicule s'appuie sur 5 principes :**

- les mesures de protection des personnes à risque, hébergées en institutions (personnes âgées, personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé,
- le repérage individuel des personnes à risque, grâce au registre des personnes fragiles ou isolées tenu par les communes,
- les alertes, sur la base de l'évaluation biométéorologique,
- la solidarité vis-à-vis des personnes à risque, grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile et des associations de bénévoles,
- le dispositif d'information et de communication, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé.

- **Les registres communaux**

- de par la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie, les communes de plus de 5.000 habitants ont obligation d'ouvrir un registre
- les autres communes y sont fortement incitées, dès lors que la densité de population ne leur permet pas de repérer facilement ces personnes vulnérables

- **L'élément nouveau du dispositif 2010 est lié à la RGPP et la redistribution des missions et compétences**

- création de l'ARS et délégations territoriales
- création de la DDCS (par fusion de la DDASS et de la DDJS)

DT-ARS	- établissements hospitaliers - établissements médico-sociaux
DDCS	- établissements d'accueil des mineurs - structures d'accueil social (demandeurs d'asile, personnes dans domicile fixe)

Encore des questions ?

Reportez-vous à la fiche BASE DOCUMENTAIRE

- pour consulter le plan national canicule
- prendre connaissance des recommandations sanitaires
- lire la foire aux questions (FAQ)
- et télécharger différents supports de communication (affiches, plaquettes , ...)

Si passage au niveau MIGA

Reportez-vous à la fiche PASSAGE AU NIVEAU MIGA